



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons individuelles et immeubles collectifs

Question écrite n° 42826

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement au sujet de la baisse des permis de construire et des mises en chantier. Après une année 1999 exceptionnelle dans le secteur de la construction, les premiers chiffres de l'an 2000 marquent un repli autant pour le nombre des permis de construire que pour les mises en chantier. Ainsi, sur les trois derniers mois, le nombre de permis de construire accordés a fléchi de 37 % par rapport à la période équivalente de l'an dernier et les mises en chantier ont chuté parallèlement de près de 23 %. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'encourager les mises en chantier et les constructions dans le secteur du logement collectif et du logement individuel.

Texte de la réponse

L'amortissement institué en 1996 était un dispositif de soutien conjoncturel au secteur du logement neuf. Quand il est arrivé à expiration le 31 août 1999, il a provoqué un phénomène classique d'accélération des ventes des logements neufs ou en l'état futur d'achèvement. Il a laissé la place au statut du bailleur privé, dispositif à la fois plus complet, plus équilibré et surtout pérenne. Il n'est donc pas opérant de comparer les effets de mesures conjoncturelles au champ resserré avec des dispositions plus larges et qui s'inscrivent dans la durée. En tout état de cause, il faut attendre que le statut du bailleur privé soit bien connu du public pour mesurer son impact et le cas échéant réfléchir aux améliorations qui pourraient lui être apportées, l'amortissement institué en 1996 n'ayant lui-même pas rencontré un grand succès au début de sa mise en application. Cela étant, les observations de l'honorable parlementaire doivent être nuancées. En effet, si la croissance des mises en chantier de logements individuels a été forte en 1999 (+ 13,4 %), elle a été également significative pour les logements collectifs (+ 6,6 %). Cette augmentation n'est pas directement liée à la fin du dispositif de déduction au titre de l'amortissement puisque l'année 1998 a été également marquée par une croissance importante du nombre de mises en chantier, avec + 10,6 % pour le logement individuel et + 6,8 % dans le collectif. Si le nombre de mises en chantier de logements collectifs de l'année 2000, évalué à 300 000, sera probablement inférieur à celui de l'année 1999 (315 000), il sera supérieur au nombre annuel de mises en chantier constaté pendant toute la période 1990-1998. A cet égard, à côté du dispositif précité orienté sur le parc privé, le Gouvernement a pris des mesures pour favoriser la construction de logements collectifs sociaux. Il en va ainsi de la création du prêt locatif à usage social qui, tout en assurant l'équilibre financier des organismes, contribue à la mise en oeuvre à la fois du droit au logement pour les personnes défavorisées et de la mixité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42826

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1408

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4412